

DECRET N° 88-100 du 10 Mars 1988

portant nomination du Président
et des membres du Conseil d'Admini-
stration de la Banque Commerciale
du Bénin (BCB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance N° 74-79 du 20 Décembre 1974 portant prise en charge par l'Etat de la Banque Commerciale du Bénin ;
- VU l'ordonnance N° 75-39 du 10 Juillet 1975 portant règlementation bancaire ;
- VU le décret N° 85-344 du 29 Août 1985 portant approbation des Statuts de la Banque Commerciale du Bénin ;
- VU le décret N° 85-557 du 26 Décembre 1985 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin ;
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 Février 1988,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin (BCB) les personnes ci-après désignées :

- Antoine Atey Ursule CAKPO, Directeur Général Adjoint du Ministère des Finances et de l'Economie et Sylvain LADIKPO, Directeur de la Monnaie et du Crédit, Représentant le Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Toïdi NOUDACHIROU, Directeur Général du Ministère du Plan et de la Statistique Représentant le Ministère du Plan et de la Statistique ;

.../...

- Bienvenue FACIA, Chef du Service des Archives, Contentieux et Affaires Disciplinaires (SACAD) au Ministère du Travail et des Affaires Sociales, représentant le Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;
- Richard ADJAHO, Directeur Général du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, représentant le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Adolphe DANVIDE, Directeur Général du Ministère de la Justice, de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, représentant le Ministère de la Justice, de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Gilbert MEDJE, Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, représentant la B.C.E.A.O. ;
- Mama Bio NOUHOU et Expédit HOUNSOU, représentants le Comité de Défense de la Révolution (CDR) de la Banque Commerciale du Bénin
- Norbert FANOU, Dadjo MISSINHOUN et Pierre HOUNYOVI, représentants le Syndicat de la Banque Commerciale du Bénin.

Article 2.- Le Camarade Antoine Atey Ursule CAKPO, Directeur Général Adjoint du Ministère des Finances et de l'Economie, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin.

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des Ministres et organismes mandants, les successeurs à leurs postes respectifs actuels des présents administrateurs les remplaceront automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris par la suite pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 10 Mars 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

.....
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 2 SGCEN 4 ANR 4 CPC 2 MFE 4 autres
Ministères 14 SPD 2 UNB-ENA-FASJEP 6 DPE-DADJL-INSAE 6 IGE 4
DCCI-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCOF-SOLDE-DTCP 4 DI 4 DE-DMC 6
BCEAO 4 OCF 2 BCB 2 Intéressés 12 JORPB 1.-